

Règles principales du site aéroportuaire

Main airport premises rules

GENÈVE
AÉROPORT

Les dispositions ci-dessous sont applicables à toute personne se trouvant dans les lieux accessibles au public (zones publiques) et les lieux réservés aux passagers (zones à accès réglementés) de l'aéroport de Genève.

The following provisions are applicable to any individual located in publicly accessible areas (landside) and in areas accessible to passengers only (airside) of Geneva airport.

Instructions

Toutes les instructions données par le personnel de la sûreté/sécurité doivent en tout temps être suivies.

Instructions

All instructions given by the security/safety personnel must be followed at all times.

Comportement

Tout comportement agressif, agression, insulte et/ou menace envers le personnel de l'aéroport n'est pas toléré (tolérance zéro).
Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires ainsi qu'à une interdiction du site aéroportuaire.

Behavior

*Any aggressive behavior, assault, threat and / or insult towards airport staff is not tolerated (zero tolerance).
Offenders may face legal prosecution and be barred from the airport premises.*

Bagages

Pour des raisons de sûreté, il est strictement interdit de laisser tout bagage/objet sans surveillance.
Genève Aéroport se réserve le droit de recouvrer tous les coûts auprès de la personne concernée lorsqu'un bagage/objet est laissé sans surveillance.

Baggage

*For security reasons, it is strictly prohibited to leave baggage / items unattended.
Genève Aéroport reserves the right to recover all costs from the concerned individual when a baggage/item is left unattended.*

Usage de moyens de locomotion

Pour des raisons de sécurité, l'usage d'un véhicule à moteur, vélo, planche à roulettes, patins à roulettes, trottinette ou tout autre engin est strictement interdit à l'intérieur des bâtiments de l'aérogare.
L'usage de moyens de locomotion par des personnes à mobilité réduite est dûment réservé.

Use of means of locomotion

*For safety reasons, the use of motor vehicles, bikes, skateboards, skates, scooters or any other means of locomotion is prohibited inside the terminal.
The use of specific means of locomotion by individuals with reduced mobility is duly reserved.*

Prise d'images

Toute prise d'image à des fins privées est tolérée moyennant le respect des conditions suivantes :

- Il est strictement interdit de photographier et/ou filmer les installations de sûreté de l'aéroport ainsi que tout incident et/ou accident.
- la vie privée et le droit à l'image de toute personne concernée doit être respectée.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de prendre des photographies et/ou de filmer une personne sans obtenir son consentement préalable.
Toute prise d'image à des fins professionnelles requiert l'accord préalable de Genève Aéroport.

Taking of images

The taking of photos/filming for private purposes is tolerated under the following conditions:

- *It is strictly prohibited to photograph and/or film airport security installations as well as any accident and/or incident.*
- *the privacy and image rights of any concerned individual must be respected.*

In any case, it is strictly prohibited to photograph and/or film any person without their prior consent. Any photography/filming for professional purposes requires the prior consent of Genève Aéroport.

Divers

A l'exception du personnel autorisé (carte d'identité aéroportuaire (CIA) ou carte de membre d'équipage) et des membres des autorités compétentes (police, douanes, etc.), il est strictement interdit de demeurer dans les bâtiments de l'aérogare entre 01h00 et 04h00 du matin. Cependant, Genève Aéroport peut, de manière discrétionnaire, tolérer la présence de toute personne étant en possession (i) d'un billet d'avion valable pour un vol le jour même au départ de Genève et (ii) ayant un comportement adéquat (ne provoquant aucune gêne/trouble).

Miscellaneous

Except for authorized staff (airport identity card (AIC) or crew identification card) and for members of the relevant authorities (police, customs, etc.), it is strictly prohibited to remain in the terminal buildings between 1:00 AM and 4:00 AM. However, Genève Aéroport may, at its sole discretion, tolerate the presence of any person who is in possession of (i) a valid ticket for a same day flight departing from Geneva, and (ii) has an appropriate behavior (not causing any kind of inconvenience/disturbance).

Vidéosurveillance

Pour des raisons de sûreté, l'aéroport de Genève fait l'objet d'une vidéosurveillance.

Video monitoring

For security reasons, Geneva airport is monitored by video surveillance.

Entrée en force

Les présentes règles principales du site aéroportuaire entrent en vigueur le 01.06.2025.

Les présentes règles principales du site aéroportuaire annulent et remplacent les règles principales du site aéroportuaire qui sont entrées en vigueur le 1er juillet 2019

Entry into force

These main airport premises rules shall enter into force on 01.06.2025

These main airport premises rules cancel and replace the main airport premises rules which entered into force on July 1st, 2019.

*Remark:
Only the French language version shall be binding. English language version provided for information purposes only (free translation).*

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons un agréable séjour à l'aéroport.
We thank you for your understanding and wish you a pleasant stay at the airport.